

AVIS PUBLIC

Consultation écrite de 15 jours Projet de règlement no 437-58



Aux personnes intéressées, est, par la présente, donné avis que lors d'une séance tenue le 13 avril 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro **437-58**, intitulé : **RÈGLEMENT NO 437-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET STATIONNEMENTS.**

Que conformément aux dispositions de décret no 433-2021 du 24 mars 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, ce projet de règlement fait l'objet d'une consultation écrite à compter de ce jour. Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à ce projet de règlement doit, dans les 15 jours suivant le présent avis, faire connaître par écrit ses commentaires à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro du projet de règlement.

Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org. (La Ville/Vie démocratique/Règlementation/Projets de règlement).

Que le projet de règlement numéro **437-58** sera soumis à la procédure d'approbation référendaire.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 19 AVRIL 2021.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière
